

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2010

Étaient présents : REYNIER-POËTE Patrick
MERE Philippe
RAVANAT Jean-Louis
BARNEL Annick
CACHET Christine
PERRIN Caroline
RAVANAT Carole
CASSAGNE Thierry
PELÉ Denis
PELLISSIER Francis

Était excusé : RAVANAT Jean-Luc

Ordre du jour : Urbanisme : droit de préemption urbain - bien Crépin au Villaret
Assainissement
Grange des Perrins
Autostop solidaire
Beaujolais nouveau pour les nouveaux arrivants
Informations et questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du 29 juillet 2010 est approuvé par les membres du conseil municipal.

URBANISME : DROIT DE PREEMPTION URBAIN - BIEN CREPIN AU VILLARET

Patrick Reynier-Poète fait part de la déclaration d'intention d'aliéner transmise par le notaire pour le bien, propriété de Laurent Crépin, situé au Villaret et demande au conseil de se prononcer sur le droit de préemption.

Il précise que le permis de construire pour la rénovation de la ferme va être délivré prochainement. L'arrêté doit être à la rédaction. Ce problème est donc résolu.

Annick Barnel signale la venue sur la propriété des responsables de la DDT de Vizille qui se sont effectivement rendus compte qu'il était préférable de rénover un bâtiment plutôt que de le laisser en ruine.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de ne pas user de son droit de préemption sur le bien Crépin au Villaret.

Patrick Reynier-Poète informe le conseil d'un entretien avec une personne venue se renseigner sur la possibilité de construire sur un terrain situé derrière Saint Jean et qui est aujourd'hui classé en zone NA, dite d'urbanisation future. La zone concernée est composée de 5 parcelles de terrains. Il s'avère que trois ou quatre des propriétaires de cette zone seraient intéressés pour construire. Celle-ci nécessitera obligatoirement un aménagement et une modification du plan d'occupation des sols pour la passer en zone constructible.

Dans ce cas, la commune est maître d'ouvrage et les coûts engendrés par l'urbanisation sont répartis entre tous les propriétaires. Les cinq propriétaires doivent être d'accord sur le projet mais ne sont pas obligés de construire ou de vendre immédiatement.

.../...

Aussi, il demande au conseil municipal de réfléchir sur la modification de cette zone, pour laquelle une décision pourrait être prise d'ici l'automne.

ASSAINISSEMENT

Patrick Reynier-Poète a reçu du cabinet Nicot des compléments dans les dossiers d'assainissement des Pellissiers et des Rhoures. Certaines modifications y ont été apportées. Pour les Pellissiers, les coûts sont légèrement diminués. En revanche, pour la station des Rhoures, il est nécessaire de créer une zone de dissipation qui permettrait d'infiltrer les eaux. Ceci implique l'achat de 600 mètres carrés de terrain appartenant à la famille Otto-Brondé et donc une augmentation du coût prévisionnel.

Les dossiers devraient être envoyés à la police de l'eau qui doit donner son autorisation. Une demande d'aide sera transmise à Mr Issindou.

Carole Ravanat demande ce qui se passera si le propriétaire du terrain ne veut pas vendre.

Patrick Reynier-Poète répond que cela risquerait effectivement de poser des problèmes mais qu'il sera nécessaire d'en discuter avec les propriétaires pour essayer de trouver un accord.

GRANGE DES PERRINS

Patrick Reynier-Poète rappelle la décision du conseil de s'entourer d'un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction de logements locatifs aux Perrins. Le dossier de consultation est actuellement à la lecture du CAUE, qui propose une aide sur ce projet. Une fois l'avis du CAUE rendu, le dossier de consultation sera transmis à ces trois cabinets qui auront environ 1 mois pour répondre.

AUTOSTOP SOLIDAIRE

Patrick Reynier-Poète présente le projet porté par l'association Drac Nature. Elle souhaite lancer un mode innovant de transport solidaire en utilisant les véhicules déjà en circulation sur le territoire du Sud Isère, Matheysine, Beaumont, Valbonnais et Trièves. Elle sollicite les communautés de communes pour son financement et les communes pour leur appui.

Les usagers s'inscrivent dans la commune partenaire la plus proche, signent une charte de bonne conduite. Les véhicules ont des autocollants et les autostoppeurs un brassard fluorescent, signes de reconnaissance. Une participation financière annuelle d'environ 20 € par personne devrait être demandée.

L'intérêt de ce système est la possibilité pour les usagers (conducteurs et auto-stoppeurs) de mentionner à l'association les problèmes éventuels rencontrés. C'est une sécurisation par rapport à l'auto-stop traditionnel.

Le dossier est en attente des accords des communautés de communes et des communes. Les communautés de Corps et Valbonnais sont très preneurs, la Matheysine beaucoup moins.

Les élus ne sont pas contre ce projet, sur le principe, car ce système ne peut que favoriser le covoiturage. Faire de l'information contribue à soutenir le projet.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Patrick Reynier-Poète propose de fixer le montant des subventions aux associations pour l'année 2010.

Certains élus ne sont pas d'accord pour donner des subventions aux associations qui n'en ont pas fait la demande.

Patrick Reynier-Poète précise la possibilité de choix laissé au conseil municipal de donner aux associations, même si celles-ci n'ont rien demandé. Elles n'ont pas forcément ni le temps ni les moyens pour le faire. De plus, il estime normal d'aider les associations qui prennent du temps à s'occuper des enfants les mercredis et samedis, et également des plus grands.

Pour deux associations, le vote a été utilisé :

| | | | | | |
|--------------------------|------|---|--------|---|--------------|
| La prévention routière : | Pour | 7 | Contre | 3 | |
| Les Durs du Villard | Pour | 3 | Contre | 6 | Abstention 1 |

Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

| | |
|---|-------|
| ACCA St Jean | 80 € |
| ADMR | 100 € |
| AFIPAIEM | 100 € |
| Amicale des Sapeurs Pompiers de La Mure | 50 € |
| Association pour le don de sang bénévole de St Jean | 60 € |
| Association Anim'Age Vizille | 50 € |
| Association sportive Collège La Motte d'Aveillans | 100 € |
| Athlétique Club La Mure | 100 € |
| Ecole en Pays de Vaulx | 310 € |
| Multi accueil petite enfance "A Vaulx Câlines" | 200 € |
| La Boule Vaulxoise | 100 € |
| Les Dauphins Matheysins | 100 € |
| La Prévention Routière | 30 € |
| Les restaurants du cœur | 100 € |
| Rugby club matheysin | 100 € |
| Ski club Alpe du Grand Serre | 100 € |
| Union Sportive Valmontoise | 100 € |
| Union Sportive Vizilloise de rugby | 100 € |
| Vivre et vieillir en Matheysine | 50 € |

BEAUJOLAIS NOUVEAU POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Patrick Reynier-Poète questionne sur le maintien de la soirée d'accueil des nouveaux arrivants sur la commune, à l'occasion du beaujolais nouveau.

Le conseil municipal décide de maintenir cette réception qui est fixée cette année au vendredi 19 novembre 2010.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Piano mécanique

Patrick Reynier-Poète fait savoir l'existence d'un piano mécanique ayant été dans un bistrot à Saint Jean dans les années 1920. Une personne vide sa maison dans laquelle il est entreposé et propose de le céder à la commune pour 300 €.

La préoccupation des élus est que faire de ce piano et où l'entreposer. Cependant, ils décident d'aller le voir avant de prendre la décision de l'acheter.

Rentrée scolaire septembre 2010

Jean-Louis Ravanat donne les effectifs des écoles, maternelle et primaire, qui sont respectivement de 50 et 99 élèves. Deux nouveaux enseignants ont été affectés, un en CP et un en CM1-CM2. Cette classe a d'ailleurs été transférée dans les nouveaux locaux à Notre Dame de Vaulx. Il est dénombré plus d'élèves de Saint Jean que de Notre Dame.

Patrick Reynier-Poète évoque les difficultés rencontrées par le nouveau transporteur pour s'adapter aux horaires. Ce n'est jamais le même chauffeur.

Installation des moloks

Carole Ravanat et **Denis Pelé** font remarquer que les moloks des Perrins et du Villaret sont trop hauts. Ce dernier spécifie que leur utilisation et leur accès doivent être pratiques. Des aménagements, tels que des marches et une plateforme, devront être réalisés.

Utilisation salle des fêtes

Thierry Cassagne revient sur le problème de l'utilisation de la salle le vendredi soir par la chorale lorsque celle-ci est louée à un particulier le samedi. Si le locataire entrepose des choses dès le vendredi soir, la salle ne doit pas être utilisée par la chorale.

Patrick Reynier-Poète indique la nécessité de trouver un système de communication pour avertir la chorale ne pas utiliser la salle.

Congrès départemental des Maires

Patrick Reynier-Poète annonce le congrès départemental des Maires et Adjointes de l'Isère qui se déroulera le samedi 16 octobre 2010 à Morestel.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Saint Jean de Vaulx, les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé les membres présents.